

Compte-rendu de la séance du 31 août 2020
du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée

Présents : MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, MIGAULT Guy, THÉPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, JACOB Erwan, BRÉHIER Sylviane, AULNETTE Maiwenn, BOULIGAND Laëtitia, RENAUD Sébastien, JARDIN Jeffrey
Absents excusés : MANROT Crystel, FORESTELLO Fabien

Convention d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion 35

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISE le Maire à signer la convention générale d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine permettant à la collectivité de bénéficier selon ses besoins et à tout moment des missions régulières et des missions ponctuelles ; PRECISE que chaque mission fait l'objet d'une facturation de la part du CDG 35 en cas d'activation d'une mission.

Modification de la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe au 1^{er} septembre 2020

Mme le Maire expose qu'il est nécessaire d'augmenter le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe de 29,34/35^e à 30,20/35^e à compter du 1^{er} septembre 2020. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de porter le temps hebdomadaire de travail du poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 30,20/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2020
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- MODIFIE le tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} septembre 2020 :

Subvention exceptionnelle à l'association communale ACPG-CATM

Mme le Maire présente une demande de subvention déposée par l'association communale des anciens combattants pour l'achat d'un drapeau des Citoyens de la Paix dont le coût s'élève à 1193 € ttc. Des personnes de la société civile peuvent adhérer à l'association pour perpétuer le devoir de mémoire aux côtés des anciens combattants. Ces personnes ne sont pas autorisées à porter le drapeau des anciens combattants et ont donc besoin d'un drapeau brodé « Citoyens de la Paix » pour les cérémonies commémoratives.

Après délibération, le Conseil Municipal avec 11 voix pour et une abstention :

- DECIDE de verser à l'association ACPG-CATM une subvention exceptionnelle de 298,25 € pour l'achat d'un drapeau brodé « Citoyens de la Paix », correspondant à 25% du prix du drapeau
- SOULIGNE l'importance du devoir de mémoire et salue le travail de mémoire que perpétue l'association ACPG-CATM

Validation d'un devis pour la réparation du chauffage de la salle de la Fleuriais

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE le devis de 761,77 € HT d'Anthony LOYER pour la réparation du chauffage de la salle de la Fleuriais.

Validation d'un devis pour l'acquisition d'un photocopieur

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE le devis de 890 € HT de la société ASI pour l'achat d'un photocopieur Noir et Blanc reconditionné pour l'école publique.

Déclaration d'Intention d'Aliéner : parcelles AB 222, 223 et 448

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'office notarial Nota Bene de Bain de Bretagne concernant les parcelles AB 222, 223 et 448 d'une superficie totale de 630 m².

Tarif du transport scolaire pour l'année scolaire 2020-2021

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de maintenir le tarif du transport scolaire pour les enfants domiciliés à Ercé en Lamée à 132 € à compter du 1^{er} septembre 2020, décomposée ainsi :
130 € de frais de transport scolaire
2 € de frais de garderie
- DÉCIDE de maintenir la gratuité du transport scolaire à partir du 3^{ème} enfant pour les familles domiciliées à Ercé en Lamée
- MAINTIENT la participation des familles domiciliées hors commune à 200 € maximum par enfant qui s'ajoute à la participation en vigueur chaque année pour tout enfant bénéficiant du transport scolaire.

Création de 9 postes en CDD pour accroissement temporaire d'activité pour l'année scolaire

2020-2021

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CREE 9 postes en CDD pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er} septembre 2020 au 6 juillet 2021 détaillés comme suit :

- Un poste d'adjoint technique de 0,6/35^e pour assurer l'encadrement des enfants au restaurant scolaire
 - Un poste d'adjoint technique de 5,74/35^e pour assurer l'encadrement des enfants au restaurant scolaire
 - Un poste d'adjoint technique de 10,65/35^e pour assurer l'encadrement des enfants au restaurant scolaire et dans le car scolaire
 - Un poste d'adjoint technique de 2,65/35^e pour assurer l'encadrement des enfants au restaurant scolaire
 - Un poste d'adjoint technique de 2,77/35^e pour assurer l'encadrement des enfants au restaurant scolaire
 - Un poste d'adjoint technique de 6/35^e pour assurer l'encadrement des enfants au restaurant scolaire
 - Un poste d'adjoint technique de 20,79/35^e pour assurer l'encadrement des enfants au restaurant scolaire
- CREE 2 postes d'animateurs vacataires pour les mercredis et les vacances scolaires du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Création d'un poste Parcours Emploi compétences de 22,5h

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un poste d'animateur - agent périscolaire, sous la forme d'un contrat CUI – Parcours Emploi Compétences, pour une durée de 11 mois maximum, renouvelable 1 fois, dans la limite de 24 mois, renouvellement inclus, à compter du 1^{er} octobre 2020
- AUTORISE le Maire à recruter un agent non titulaire sous la forme d'un contrat CUI - Parcours Emploi Compétences dès que possible.

Avenant à un contrat PEC

Un contrat PEC de 22,75/35^e a été signé en janvier 2020 pour des missions d'agent périscolaire et animateur ALSH pour une durée d'un an. A la rentrée scolaire 2020-2021, les missions du poste vont évoluer et il convient de prendre un avenant portant son contrat PEC à 34,42/35.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE de porter le contrat PEC de 22,75/35^e à 34,42/35^e à compter du 1^{er} septembre 2020 ; AUTORISE le Maire à modifier ce contrat par avenant.